

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1083

présenté par
M. Colombani

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) est susceptible de remettre en cause leur autonomie de fonctionnement et dénote un manque de confiance envers les institutions universitaires qui les pilotent.

Une meilleure concertation avec les acteurs intéressés doit être menée, la réforme proposée manquant d'horizontalité.